

RECTIFICATIFS**Rectificatif au règlement (CE) n° 715/2009 du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 concernant les conditions d'accès aux réseaux de transport de gaz naturel et abrogeant le règlement (CE) n° 1775/2005**

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 211 du 14 août 2009)

Page 49, article 32, au second alinéa:

au lieu de: «Il est applicable à compter du 3 septembre 2009.»

lire: «Il est applicable à compter du 3 mars 2011.»
